30. Les activités interdisciplinaires sont devenues un aspect innovant et visible du grand programme IV. La transversalité et l'universalité de la culture semblent aussi de mieux en mieux reconnues. Des interdépendances existent, par exemple entre l'éducation et la culture et entre la communication et la culture, et l'exploration des liens entre diversité culturelle et biodiversité lance, de toute évidence, un nouveau défi à l'action interdisciplinaire de l'UNESCO, comme cela a été déjà reconnu dans le 32 C/5 et par la création d'axes d'action de facto communs avec le grand programme II.

Convient-il que le grand programme IV continue de mettre l'accent, en allant encore plus loin dans cette voie, sur des activités intersectorielles et interdisciplinaires du genre de celles déjà envisagées dans le 32 C/5 ? Souhaitez-vous suggérer de nouveaux domaines se prêtant à des actions intersectorielles et interdisciplinaires distinctes ?

31. L'expérience acquise par l'UNESCO et le concept en constante évolution de patrimoine culturel ont permis à l'Organisation de renouveler son approche du patrimoine mondial. Une très grande importance est actuellement accordée à la promotion de la préservation du patrimoine culturel immatériel, l'intention étant d'en faire une partie intégrante des politiques de préservation. La réhabilitation du patrimoine culturel dans les situations de préconflit et postconflit (avec les actions normatives correspondantes) est aussi devenue un important vecteur parmi d'autres du dialogue interculturel. Les activités du Centre du patrimoine mondial sont devenues une activité phare importante et couronnée de succès de l'Organisation, qui améliore sa visibilité et rehausse son image.

Estimez-vous qu'il conviendrait de continuer à mettre l'accent dans le 33 C/5 sur l'action relative au patrimoine culturel ? Y a-t-il de nouveaux aspects ou activités qui pourraient mériter une attention et une réflexion particulières ?

Avez-vous des suggestions en vue de renforcer encore les activités, le rôle et l'impact du Centre du patrimoine mondial?

32. Dans le cadre de l'Alliance mondiale pour la diversité culturelle, des efforts sont déployés pour aider les pays en développement ou les pays en transition à créer des industries culturelles viables et compétitives et à formuler des politiques culturelles créant les conditions dans lesquelles toute une gamme d'expression culturelle peut s'épanouir.

Y a-t-il des tendances, des perspectives ou des actions que vous voudriez voir prendre en compte en relation avec l'Alliance mondiale et qui devraient être reflétées dans le 33 C/5?

Communication et information

33. Dans le 32 C/5 approuvé, la priorité principale du grand programme V est de "favoriser un accès équitable à l'information et au savoir pour le développement, en particulier en ce qui concerne le domaine public", priorité qui a été renforcée et qui recevra 68 % des ressources totales allouées au grand programme V (à l'exclusion des projets relevant des thèmes transversaux) au lieu de 55 % dans le 31 C/5 approuvé. Les deux autres priorités sont la promotion de la liberté d'expression et le développement de la communication. Peut-être convient-il de rappeler que, durant